

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 17 décembre 2020

DÉLIBÉRATION N° **CD-2020/12/17-1/09****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20201217-lmc100000021480-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 21/12/2020

Réception Préfet : 21/12/2020

Publication RAAD : 21/12/2020

---

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture  
Rapporteur : LAVENKA Olivier

---

Commission n° 7 – Finances  
Rapporteur : RUCHETON Béatrice

---

**OBJET :** Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (CA PF) : prorogation du délai de réalisation de l'opération " Réfection et couverture des terrains de tennis à Bourron-Marlotte ".

Lors de sa Séance du 28 septembre 2017, l'Assemblée départementale a adopté le programme d'actions du Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau. A ce titre, la Communauté d'agglomération sollicite un délai supplémentaire pour son opération de réfection et de couverture des terrains de tennis à Bourron-Marlotte.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/02 du 19 mai 2017 relative à l'approbation du règlement du Contrat Intercommunal de Développement consolidé,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 du 29 juin 2012 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier, modifié par délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n°1/07 du 28 septembre 2017 relative à l'adoption du Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, et à l'adoption de la convention de réalisation concernant l'opération « Réfection et couverture des terrains de tennis à Bourron-Marlotte »,

VU la délibération du Conseil départemental n°1/02 du 1<sup>er</sup> février 2019, relative à l'adoption de l'avenant n°1 du Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau,

VU la délibération du Conseil Départemental n°1/01 du 19 juin 2020, relative à l'adoption de l'avenant n°2 du Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

d'accorder à la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau, un délai supplémentaire de six mois, soit jusqu'au 20 juin 2021, pour solliciter le solde de la subvention de 264 000 € accordée, pour la réfection et la couverture des terrains de tennis à Bourron-Marlotte.

### Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (44) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Cathy BISSONNIER  
M. Ludovic BOUTILLIER  
Mme Martine BULLOT  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard CORNEILLE  
M. Bernard COZIC  
Mme Monique DELESSARD  
M. Smaïl DJEBARA  
Mme Martine DUVERNOIS  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Isoline GARREAU MILLOT  
Mme Julie GOBERT  
M. Jérôme GUYARD  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Laurence PICARD  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT

Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à M. Smail DJEBARA  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Franck VERNIN  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (2) :

M. Pierre BACQUÉ  
M. Arnaud de BELENET



Patrick SEPTIERS  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne